

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 104

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255924>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des négociations devant être entreprises avec les employeurs, et sachant bien que je n'étais pas rompue aux finesses qu'elles supposent, je demandais à l'« Ostschweizerischen Volkswirtschaftsbund », une Association également politiquement neutre d'employeurs et d'employés, d'accueillir comme une de ses branches notre jeune enfant. Cette requête fut admise, et les négociations conduites sous cette égide. Nous demandions un contrat collectif avec salaire horaire minimum de 50 à 60 centimes. Malheureusement, les négociations commencées en automne 1919 traînèrent beaucoup, en partie à cause des employeurs dont quelques-uns relevèrent d'eux-mêmes les salaires, en partie aussi à cause des difficultés de limiter ce travail aux formes si multiples au cadre simple d'un contrat de travail. Finalement on les laissa tomber, vu l'approche de la votation de la loi portant réglementation des conditions du travail, et dans l'attente de ce que créeraient les ordonnances sur les salaires minima dans l'industrie à domicile. Mais cette loi fédérale dont nous espérions beaucoup ayant été rejetée en mars dernier, force nous fut, en attendant les nouveaux projets élaborés par le Conseil Fédéral, de reprendre ces négociations individuelles avec les employeurs et les maisons qui n'avaient pas encore haussé leurs salaires. Dans bien des cas notre Association a ainsi pu rendre des services, mais elle en aurait rendu encore davantage si les femmes étaient plus solidaires et n'acceptaient pas, malgré tout, du travail mal payé. Il ne faut pas nous déguiser d'ailleurs que les temps nous sont défavorables, et que la crise dont souffre de nouveau actuellement l'industrie de la broderie n'est pas faite pour aider à l'aboutissement des plus justes revendications.

L'activité de notre organisation s'est encore manifestée d'autre part par la création de cours pour nos membres, cours peu nombreux, répondant réellement à un besoin et correspondant aux différentes catégories de travail, car il est avantageux pour une ouvrière de savoir faire plusieurs genres de travaux, à condition qu'elle les fasse exactement et consciencieusement. Dernièrement, nous avons organisé un cours de couture et un cours de cuisine qui sont surtout destinés aux femmes mariées et aux mères de famille. Mais ce qui est et reste le meilleur lien entre nous est la cordialité, qui ne fait jamais défaut.

Puis-je, en terminant cet exposé qui éveillera peut-être le désir de créer une organisation analogue à la nôtre partout où elle serait nécessaire, exprimer un vœu, auquel m'ont conduite mes observations et que je voudrais voir appuyer par toutes les femmes ? C'est que soit créée sans trop attendre une assurance en vertu de laquelle toute femme mère de plus de deux petits enfants recevrait une allocation suffisante pour ne pas avoir besoin de chercher un gain dehors. L'Etat devrait participer à cette assurance, car il est tout à son avantage que la mère puisse tant qu'elle a des enfants en bas âge se consacrer uniquement à sa famille.

E. W.

De-ci, De-là...

(Nous rappelons encore à nos lecteurs habitant Genève ou les environs la Conférence internationale de la Fédération abolitionniste, qui aura lieu lundi 27, mardi 28 et mercredi 29 septembre, à l'Athénée. Toutes les séances sont publiques, et présentent le plus vif intérêt pour ceux qui désirent se renseigner exactement sur un des problèmes moraux, économiques et sociaux les plus importants de l'heure actuelle. L'Assemblée générale de l'Association romande du Sou aura lieu dans la même salle, jeudi 30 septembre.

* * *

Récemment, à la Chambre des Communes, Lady Astor a questionné le ministre de la Santé publique sur les conditions dans lesquelles travaillent les gardes-malades stagiaires dans les hôpitaux de Londres, spécialement en ce qui concerne le logement et les heures de travail, et a demandé si le gouvernement ne pourrait pas faire quelques recommandations à ce sujet aux hôpitaux qui bénéficient des subventions de l'Etat. Le Dr Addison a répondu qu'il savait combien ces conditions étaient défectueuses, que le Conseil général des gardes-malades avait déjà demandé des réformes, mais que celles-ci ne pouvaient, pour des raisons pratiques, s'effectuer de la façon suggérée par Lady Astor. Mais il a reconnu que quelque chose devait être fait et aussi vite que possible.

* * *

On annonce pour le mois d'octobre un Congrès féminin à Athènes, qui réclamera la reconnaissance des droits politiques et économiques complets pour les femmes grecques. D'autres pays d'Europe seront invités à envoyer des représentants dont les avis pourront être précieux dans la discussion des problèmes économiques et sociaux.

* * *

D'après les statistiques publiées par l'Office du Travail du district de Columbia (E.-U.), le nombre des enfants employés dans l'industrie va en décroissant. En effet, il n'a été délivré cette année que 409 autorisations à employer des enfants contre 1069 l'année précédente. Le rétablissement graduel des conditions d'avant guerre peut être une des causes de ce recul, de même que les manifestations de plus en plus caractérisées de l'opinion publique contre le travail des enfants.

* * *

Le Secrétariat de la Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté nous prie d'informer nos lecteurs qu'il a été décidé de remplacer l'organe récemment créé de cette Ligue, *Pax et Libertas*, par des brochures sur un sujet d'actualité, qui, ne paraissant pas à date fixe, seront d'un intérêt plus immédiat que le journal. Tous les abonnés à *Pax et Libertas* recevront ces brochures en lieu et place des numéros du journal, sauf avis contraire et demande de remboursement du prix de leur abonnement de leur part.

La question des mœurs et la réglementation

d'après l'enquête de M. Abram Flexner

(Suite)¹

En effet, on relève qu'un très fort pourcentage des prostituées urbaines sont des filles qui ont quitté le toit paternel: 50 % au moins d'après la statistique d'un asile de relèvement de Londres, les deux tiers à Paris, les 4/5 à Stockholm, et ainsi de suite. Il n'est pas besoin de longs commentaires pour faire comprendre comment la solitude dans une ville étrangère, sans famille, souvent sans amis, sans conseils, peut être une cause essentielle de prostitution. Mais, malheureusement pour la réputation du toit familial, la barrière qu'il élève dans certains cas contre la démoralisation est dans d'autres bien fragile, même nulle — quand cette démoralisation n'a pas hélas! une cause d'origine domestique. Le rôle joué par le logement est ici capital. Comment veut-on que dans les taudis — que l'on ne rencontre pas uniquement dans des grandes villes, où s'entasse toute la famille²) faute de place, où règne la plus déplorable

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 septembre 1920.

² A Berlin, en 1900, le 73 % des habitants de la capitale vivaient dans des appartements de deux pièces au moins; 785.000 dans une chambre; plus de 7.000 dans une cuisine. « Dans cette couche de la société, avoir un enfant de son père est une chose dont on s'égaie comme d'un accident comique. » (S. et B. Webb) : *Prevention of Destitution.*